

# Brexit et les stages ou voyages scolaires : les conseils du réseau UK-Irlande

Un véritable casse-tête que ce Brexit tant pour organiser des stages Erasmus que pour mettre en place d'éventuels voyages scolaires.

Sur le site du gouvernement britannique voici ce qui est indiqué :

- avoir une carte d'identité ou passeport valide (passeport obligatoire si l'élève n'est pas européen, se renseigner si besoin de visa en plus)
- jusqu'au 31 décembre 2020 il n'est pas nécessaire d'avoir un visa qu'il y ait accord ou pas.

Autre précision il n'existe pas au Royaume Uni de carte d'identité (CNI) telle que nous l'avons en France, d'une façon générale on parle de « passport » ce qui peut induire en erreur quelqu'un qui n'est pas au courant de l'absence de CNI.

Juste un rappel, renseignez vous quand même auprès des autorités (cf préfecture, draaf) avant de partir.

Plus d'informations en VO à l'adresse suivante :

<https://www.gov.uk/guidance/visiting-the-uk-after-brexit>

Frédéric Mesure

Animateur Réseau UK – Irlande